



FCJC Newsletter

Juin 2024

Chères Chasseresses, Chers Chasseurs,

Comparativement à d'autres cantons suisses, les chasseurs jurassiens sont chanceux de pouvoir assouvir leur passion pendant de si nombreux mois. Les amateurs de chasse au sanglier à l'affût ont déjà pu entamer leur saison et ce n'est qu'à la fin du mois de février de l'année prochaine que se conclura la période de pratique cynégétique.

Je souhaite bonne chance, de merveilleuses observations et beaucoup d'émotions à tous les nemrods déjà actifs aux lisières de nos forêts.

Il faut espérer que ce début de printemps arrosé n'a pas trop péjoré la période de mise bas des chevrettes. A l'heure où j'écris ces lignes peu de parcelles d'herbage ont déjà été fauchées. Dès lors il est fort probable que, quand les conditions le permettront, de nombreuses parcelles seront récoltées simultanément ce qui pourra occasionner une surcharge de demandes pour les intervenants de "SOS Sauvons les faons".

A toutes fins utiles, il est bon de rappeler que les méthodes d'effarouchement traditionnelles peuvent toujours être utilisées.

Je tiens à remercier toutes les chasseresses et tous les chasseurs qui s'investissent dans la noble cause du sauvetage de la prochaine génération de notre petit cervidé local.

Bonne lecture à toutes et tous.

Je remercie : Mylène Comte-Erard, Jean-Claude Beuchat, Albert Crausaz, Yane Aschwanden, John Messerli, Arnaud Beuchat, Amaury Boillat, Jean-Claude Schaller pour leur précieuse contribution à la réalisation de cette publication.

Pour la FCJC - Nicolas Wallimann



photo Jean-Claude Beuchat

Glovelier - intervention fructueuse réalisée par "SOS Sauvons les faons" appuyé par des chasseurs

Postes à pourvoir

Thierry Chételat formateur armes, munitions, optiques et moniteur de tirs nous a transmis sa démission. C'est un formateur passionné connaissant parfaitement son sujet qui nous quitte. Les candidats chasseurs qui ont été formés par Thierry durant ces 5 dernières années ont eu l'occasion d'acquérir de solides connaissances au sujet du maniement des armes et concernant la pratique du tir. Ces notions transmises par Thierry aux futurs chasseurs sont le socle sur lequel repose une pratique sécurisée de la chasse.

Thierry a fait preuve de dévouement et de disponibilité pour la chasse jurassienne.

Un grand merci à toi Thierry pour ton abnégation. La FCJC t'exprime toute sa gratitude pour tout le travail accompli.

Recherche formateur armes et moniteur de tir

Suite au départ de Thierry nous avons décidé de scinder la formation arme et tir en deux parties. Nous sommes donc à la recherche de :

- ▶ un formateur / une formatrice dans les domaines armes-munitions-optiques (partie théorique)
- ▶ un moniteur / une monitrice dans le domaine du tir (partie pratique)

Ces postes englobent de manière partielle la co-responsabilité de l'organisation de la journée ETAS.

Les personnes intéressées par ces fonctions sont priées de faire parvenir leur candidature au secrétariat de la FCJC mylene.comte-erard@fcjc.ch ou au président wallimann12@gmail.com d'ici au 31 août 2024.

Président de la commission de la formation

Yane Aschwanden, actuellement président de la commission de la formation, a informé la FCJC qu'il sera dans l'obligation de quitter ce poste à mi-2025. Je suis certain que Yane saura continuer à gérer de manière adéquate cette commission jusqu'à la remise de son mandat. Je remercie Yane pour sa transparence et son anticipation qui permettra à son successeur d'acquérir les connaissances du poste en effectuant un cycle annuel complet en sa compagnie.

De manière proactive en vue du départ de Yane, la FCJC met au concours le poste de président / présidente de la commission de la formation.

Les personnes intéressées par cette fonction sont priées de faire parvenir leur candidature au secrétariat de la FCJC mylene.comte-erard@fcjc.ch ou au président wallimann12@gmail.com d'ici au 31 août 2024.

Nomination président commission de la protection



C'est avec grand plaisir que je vous annonce la nomination d'Albert Crausaz au poste de président de la commission de la protection. Albert, domicilié à Courgenay est affilié à la section Diana du Clos-du-Doubs, il est de nature joviale et a le contact facile. Ingénieur en aéronautique à la retraite, je suis convaincu qu'il possède les aptitudes et les disponibilités nécessaires afin de parfaitement gérer la commission de la protection.

Chasseur depuis peu de temps Albert est membre de "SOS sauvons les faons" prouvant son attachement à la préservation de la nature.

En mon nom et au nom de la FCJC, je remercie Albert pour son dévouement pour la chasse jurassienne et lui souhaite plein succès et beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction.

Bienvenue aux nouveaux chasseurs

Félicitations aux nouveaux chasseurs qui ont passé avec succès les épreuves pour l'obtention du certificat jurassien d'aptitude à la chasse (12 et 13 avril dernier). La FCJC leur souhaite une excellente première saison de chasse jurassienne qui certainement leur procurera des moments inoubliables.

Compliments à Albert Crausaz pour l'obtention de la meilleure moyenne.

8 candidats se sont présentés aux épreuves de fin de 1^{ère} année ⇒ 1 échec à regretter

19 candidats de 2^{ème} année se sont présentés aux épreuves de fin de cursus de formation ⇒ 6 échecs sont à déplorer (4 à la théorie et 2 aux épreuves de tirs)



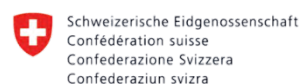
Debout de gauche à droite :

Kevin Bendit, Alan Bianco, Hubert Choulat, devant David Villard, derrière Tanguy Desboeufs, Esteban Desboeufs, Michel Crausaz, devant Marie-Madelaine Choulat, Robin Cattin, Dorian Gaignat

Accroupis de gauche à droite:

Jean-Claude Beuchat (responsable des examens), Paul Ackermann, Alexis Chambaz, Albert Crausaz

Révision de l'OChP



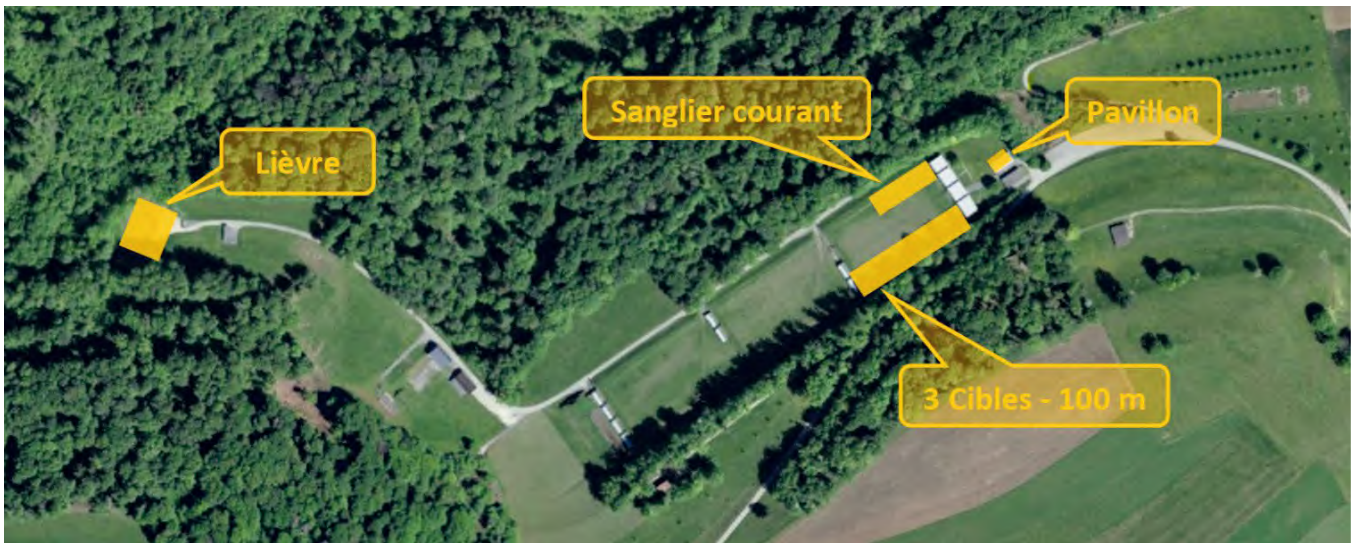
L'OChP (Ordonnance sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages - 29 février 1988) est actuellement en consultation. Le délai de consultation court jusqu'au 5 juillet 2024 et sa mise en application devrait prendre place à la fin de cette année. Chaque Fédération cantonale peut, par l'intermédiaire de ChasseSuisse, formuler des souhaits d'adaptation de l'ordonnance.

La FCJC a fait part de deux demandes :

- 1) allègement des restrictions concernant la chasse du cormoran en réduisant sa période de protection et en autorisant les prélèvements de juvéniles pendant la période de protection
- 2) autorisation de pratiquer la chasse à l'arc sur le territoire suisse

Point de situation projet stand de tir "En Varmenne"

Vous n'êtes certainement pas sans savoir que dans le cadre des économies préconisées par le canton du Jura la subvention étatique (CHF 250'000.-) permettant la construction du stand de tir a été reportée. On peut supposer que la somme sera inscrite au budget 2025 sans pour autant en avoir garantie.



La FCJC a spécifiquement demandé à ENV de poursuivre les négociations avec le DDPS (Département fédéral de la Défense, de la Protection de la population et des Sports) afin de finaliser la convention permettant la réalisation du projet.

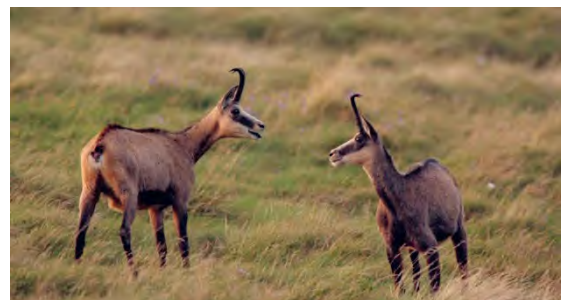
Il a également été demandé de débiter le travail de préparation des permis de construire (couvrant la totalité des installations) afin d'être prêt dès que la subvention nous sera accordée.

Demande FCJC au sujet de la modification du plan chasse chamois

Faisant suite aux travaux réalisés par la cellule scientifique FCJC, une demande officielle d'adaptation du plan de chasse chamois a été formulée.

La requête propose une augmentation des prélèvements de 10 unités (de 64 à 74) et une limitation des prélèvements de boucs à 28 individus.

Ces demandes seront prises en considération lors de la prochaine révision du règlement sur l'exercice de la chasse.



Prochaine révision du règlement sur l'exercice de la chasse



Comme vous le savez, la périodicité de révision du règlement sur l'exercice de la chasse est bisannuelle. Par conséquent, normalement, il devrait y avoir une révision du règlement actuel en 2025.

Cependant ENV nous a informé que cette révision n'aura pas lieu. La prochaine révision du règlement sera entreprise en 2026 afin de faire coïncider les éventuelles modifications du règlement avec les adaptations liées à l'intégration du territoire de chasse prévôtois.

Programme journée de travail 2024 - 2025

Ci-après vous trouverez le programme des journées de travail comptant pour la prise de la patente 2025. Plusieurs journées sont planifiées en septembre de cette année. Il serait bienvenu qu'un maximum de chasseurs s'y inscrivent afin de lisser la participation et de ne pas surcharger les journées du début 2025.

Comme annoncé, une réflexion dans le but d'améliorer l'impact environnemental des travaux a été menée. Dans cet optique ENV a effectué un travail préparatoire très pertinent en réalisant des fiches techniques (exemple ci-dessous) détaillant les travaux à effectuer. Ces documents seront assurément très appréciés par les responsables de journée.



JURA CH
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Géoportail du Système d'Information du Territoire Jurassien

Plan d'entretien / Images références

Entretien de 2 mares, 2922 Courchavon

Coordonnées : 2°57'35.25 1°254'09.26

Lieu-dit et numéro de parcelle : Le pré Morel / CH 83447 00690 81

Numéro d'entretien : 2-58

GP : FCJC FCPJ Autre

Propriétaire / exploitant : République et Canton du Jura

Numéro(s) de téléphone : GB / 032 420 48 24

Document rempli par : Aubin Beuchat / Civiliste

Référent ENV : GB / 032 420 48 24

Milieu : (SB) Site batraciens

Tâches

- T1** Coupe sélective des essences arborescentes pour favoriser les essences arbustives. Mise en tas des produits de coupe sur place. Recépage des saules à 50%. Mise en tas des produits de coupe.
- T2** Fauche des herbacées, dès la mi-septembre. Écart ou mise en tas des produits de coupe. Cette tâche est faite en deux étapes, lors d'un passage la moitié de la zone sera fauchée.
- T3** Curage de la mare manuellement. Les matériaux extraits doivent être évacués ou étalés en une fine couche sur la zone.

Plusieurs objets s'inscrivant dans la durée ont été identifiés. Certains nécessiteront un travail assez important au départ et par la suite, année après année, les interventions des chasseurs permettront de maintenir ces biotopes de manière optimale.

En plus de la revitalisation de biotopes humides déjà réalisée (étang de Montsevelier et points d'eau à Montmelon-Dessous) s'ajoutera à la liste les quatre objets ci-dessous listés :

- "mares Allaine" à Courchavon - lieu-dit le Pré Morel ⇒ coupe sélective essences + curage
- La Verte Herbe à Goumois ⇒ fauche / débroussaillage + curage
- Etang "Le Petit Crêt" aux Breuleux ⇒ déboisement avant travaux de curage
- Chaudiron II à Montmelon ⇒ déboisement avant extension gouilles secteur sud

Il me plaît toujours de mentionner que " **les chasseresses et chasseurs jurassiens sont dans la nature pour la nature**". C'est tout au long de l'année que les nemrods jurassiens s'engagent pour notre nature. Leurs contributions favorables aux écosystèmes sont profitables à toute la faune et pas uniquement aux espèces chassables. Quoi de plus plaisant que de pouvoir pratiquer notre passion dans un territoire préservé par nos soins !

Merci à tous les acteurs ; ENV, responsables de journée et participants pour tout le travail réalisé. Notre nature jurassienne mérite bien que l'on s'occupe un peu d'elle !

FCJC - Journées de travail en faveur du patrimoine naturel 2024-2025						
	Heure	Région	Rendez-vous	Organisateurs	Travaux / matériel	Contact
Samedi 7 septembre 2024	8h00	Delémont	Gare - Courrendlin	Frédéric Schaffter Ulrich Jordi	Entretien lisnières serpes - fourches-gants	079 425 31 81
Samedi 7 septembre 2024	8h00	Clos-du-Doubs	La Verte Herbe - Goumois	Vincent Girardin	Fauche / débroussaillage + curage	079 272 52 33
Samedi 14 septembre 2024	8h00	Porrentruy	Courchavon	Michel Monnin Jacques Balmer	Coupe sélective essences + curage serpes - fourches - gants	079 245 02 48
Samedi 14 septembre 2024	8h00	Franches-Montagnes	Parc de l'église - Les Genevez	Alexandre Strambini Pierre Boillat	Défrichage prairie serpes - fourches - gants	079 251 04 58
Samedi 14 septembre 2024	8h00	Delémont	École - Montsevelier	Lucas Wolfer Geoffrey Beuchat	Entretien de l'étang Rière Chaumal	079 242 03 86
Samedi 14 septembre 2024	8h00	Clos-du-Doubs	Montmelon	Cyril Diak	Déboisement avant extension gouilles secteur sud	079 455 29 52
Jeudi 19 septembre 2024	8h00	Delémont	Gare - Courfayve	Bernard Graedel	Entretien réseau bocager trongonneuses	079 212 54 43
Samedi 21 septembre 2024	8h00	Delémont	Les étangs de Combatte - Undervelier	Grüger Emmanuel	Entretien de l'étang débroussaillageuse	078 778 68 40
Jeudi 20 février 2025	08h00	Delémont	Terrain FC - Montsevelier	Gilles Chételat Gérald Chételat	Entretien haie + milieux humides	079 231 63 13
Jeudi 27 février 2025	8h00	Delémont	Gare - Courfayve	Bernard Graedel	Entretien réseau bocager trongonneuses	079 212 54 43
Samedi 1 ^{er} mars 2025	8h00	Porrentruy	Gare - Courgenay	Pierre-Alain Stadelman	Entretien haies serpes - fourches - gants	078 785 06 56
Samedi 1 ^{er} mars 2025	8h00	Delémont	Gare - Courtéelle	Hubert Jollat	Entretien réseau bocager	032 422 80 46
Samedi 1 ^{er} mars 2025	8h00	Delémont	Local FCJC - Glovelier	Jean-Claude Beauchat	Entretien réseau bocager	078 663 63 29
Samedi 1 ^{er} mars 2025	8h00	Delémont	Halle des fêtes - Courfayve	Gérald Buchwaller	Entretien milieux humides	079 759 65 02
Samedi 1 ^{er} mars 2025	8h00	Clos-du-Doubs	Le Chandelier - St-Ursanne	Adrien Cortrat	Entretien milieux humides	079 935 63 71
Samedi 15 mars 2025	8h00	Porrentruy	Cabane forestière - Chevenez	Marcel Lachat	Entretien réseau bocager gants, serpes, fourches	079 672 92 12
Samedi 15 mars 2025	8h00	Delémont	Gare - Courfayve	Bernard Graedel	Entretien réseau bocager trongonneuses	079 212 54 43
Samedi 15 mars 2025	8h00	Delémont	Terrain FC - Courchapoix	Gilles Chételat Gérald Chételat	Entretien étang + haie Morlattes	079 231 63 13
Samedi 15 mars 2025	8h00	Porrentruy	Cabane forestière - Bure	Michel Monnin	Entretien haies/lisnières serpes - fourches - gants	079 245 02 48
Samedi 15 mars 2025	8h00	Delémont	Ecole - Rebeuvelier	Damien Gunzinger Michel Buchwaller	Entretien biotope	079 394 58 06 079 629 90 86
Jeudi 20 mars 2025	8h00	Franches-Montagnes	Boulangerie - Les Emblois	Léon Maître	Entretien réseau bocager	079 225 90 92
Samedi 22 mars 2025	8h00	Delémont	Gare - Courfayve	Bernard Graedel Guy Seuret	Entretien réseau bocager trongonneuses	079 212 54 43 079 849 80 20

Les inscriptions doivent parvenir **10 jours avant la date au secrétariat FCJC**. Elles seront enregistrées par ordre d'arrivée.



M^{me} Mylène Comte-Erard ☎ Tél. 032 426 65 34 email : mylene.comte-erard@fcjc.ch

AUCUNE journée de rattrapage sera organisée. Nous vous encourageons vivement à participer aux journées planifiées en 2024.

Galerie photo sur notre site internet



<https://fcjc.ch/galerie-de-photos-2/>

Une page dédiée à la présentation de vos plus beaux clichés a été créée sur notre site internet. En vous y rendant vous découvrirez toutes les informations nécessaires ainsi qu'un lien vers l'adresse e-mail photos@fcjc.ch qui vous permettra de transmettre vos clichés dans le but de les partager.

Un merci tout particulier à Pascal Montavon (*gestionnaire du site*) et Arnaud Beuchat (*responsable de la communication*) pour l'excellent travail réalisé.

The screenshot shows the top navigation bar of the FCJC website. The menu includes: Page d'accueil, Société / Sections, Formation, Commissions, Informations, Galerie de photos (highlighted), Annonces, and Calendrier. A search bar on the right contains the text "Texte à rechercher" and a "Chercher" button. The main heading is "GALERIE DE PHOTOS". Below it is a circular icon with a quote symbol. A circular image of a hare is on the left. The text reads: "C'est avec plaisir que la FCJC mets à disposition son site internet pour publier les plus beaux clichés de tous les amis de la nature. Amis chasseurs, photographes ou amoureux de la nature, envoyez nous vos photos afin de les faire découvrir à tous les curieux qui parcourent ce site. Cette page est scindée en trois parties : la faune et la flore, les paysages et les moments à la chasse. Merci de bien prendre note qu'une charte graphique est à respecter pour tous envois de photos ! Bienvenue dans notre galerie photos qui VOUS est dédiée ! Le comité de la FCJC"

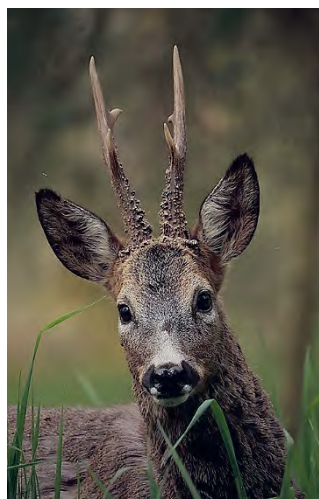
Agenda :



- ⇒ AG Chasse Suisse ⇒ samedi 22 juin - Soleure
- ⇒ Epreuves FCJC éducation chiens ⇒ samedi 29 juin - Clos-du-Doubs
- ⇒ Epreuves CCC chiens courants ⇒ dimanche 01 septembre - Tavannes
- ⇒ Epreuves CCC chiens courants ⇒ dimanche 22 septembre - Glovelier

Commission des trophées

Présentation de vos plus beaux trophées pour l'intercantonal



Une nouvelle saison commence ! La commission des trophées remercie les chasseurs d'avoir joué le jeu l'année dernière. Nous avons pu faire évaluer 30 trophées.

Malheureusement 2 trophées n'ont pas pu être évalués. Pour le premier, le chasseur n'était pas affilié à une section Diana et pour le second, le crâne du brocard avait été rempli. Dommage pour eux.

Ci-dessous vous trouverez un rappel des quelques points à respecter afin d'inscrire et présenter un trophée à l'intercantonal.

Le chasseur doit :

- 1) Être membre affilié à une section de la FCJC
- 2) Être porteur de la patente annuelle valable
- 3) Annoncer le tir à un contrôleur (liste ci-contre ou sur notre site internet) le jour même au plus tard une heure après la fin de la plage horaire ouverte à la chasse (éphéméride officielle de la FCJC)
- 4) Se déplacer et présenter l'animal (chevreuil et sanglier) entier au contrôleur dans le but de faire mesurer sommairement le trophée selon la feuille officielle se trouvant sur le site FCJC
- 5) Dans le cas du chamois, c'est la feuille de mensurations sommaires établie par le garde faune lors de la présentation de l'animal, qui fera office de feuille officielle (veillez à vous munir d'une copie ou photo)
- 6) En cas de recherche d'un animal blessé, l'annonce peut être faite le lendemain. Une copie du rapport du conducteur de chien de rouge doit alors être présentée au contrôleur.
- 7) Signer la feuille officielle lors de la prise des mesures sommaires et la garder précieusement
- 8) Préparer correctement le trophée (réf. règlement commission des trophées - site FCJC) le monter sur une plaquette adéquate ou le présenter en massacre
- 9) Transmettre le trophée et la feuille officielle de mensurations sommaires à un membre de la commission des trophées au plus tard le 20 décembre



La commission des trophées se recommande et souhaite une belle saison à toutes et tous.

Président des trophées et responsable intercantonal

John Messerli

Liste contrôleurs trophées saison 2024-2025

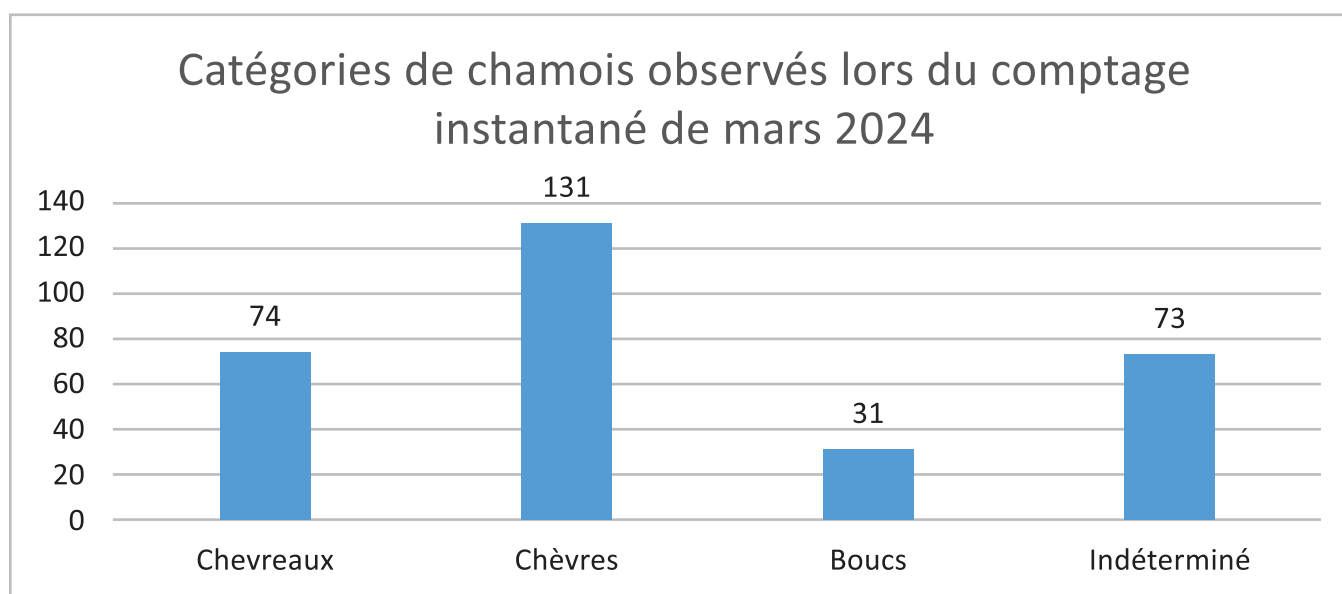
	Section	☎	Fonction
John MESSERLI Route de la Montoie 15 2953 Fregiécourt	D	079 292 88 02	Président commission des trophées et responsable intercantonal Evalueur CIC
Nicolas LUDWIG Rue Jolimont 1 2830 Courrendlin	D	076 822 13 23	Membre commission des trophées Evalueur CIC
Julien BAUME Rue des Alisiers 10 2340 Le Noirmont	F-M	079 818 77 42	Membre commission des trophées - Secrétaire Evalueur CIC
Jean-Philippe LAVILLE Rue de la Côte 23c 2340 Le Noirmont	F-M	079 300 73 79	Membre commission des trophées Evalueur CIC
Jonas JEKER La Malcôte 15P 2954 Asuel	CDD	079 692 96 59	Membre commission des trophées
Cédric JOLIDON Finage des Seupis 3 2855 Glovelier	CDD	078 885 99 84	Membre commission des trophées
Célia IOSET Rue des Ecoles 4 2855 Glovelier	P	078 897 33 39	Membre commission des trophées
Alexy CHAMBAZ Chemin du Moulin 1 2942 Alle	P	078 861 39 60	Membre commission des trophées
Jean ASCHWANDEN Rue des Sources 19 2800 Delémont	D	076 530 86 43	Garde faune auxiliaire
Michel BUCHWALDER Mon Désir 1 2832 Rebeuvelier	D	078 629 90 86	Garde faune auxiliaire
Walter AMSTUTZ Les Champs dvt la Ville 132 2922 Courchavon	P	079 252 08 17	Garde faune auxiliaire
Patrice ANTONIETTI Amont l'Ave 15 2950 Courgenay	P	076 379 54 23	Garde faune auxiliaire

CHAMOIS

Le comptage post-hivernal s'est déroulé dans d'excellentes conditions cette année. Les animaux étaient au rendez-vous, en particulier en matinée, avec un nombre record de 309 chamois distincts qui ont pu être observés à travers tout le territoire cantonal. Plus des trois quarts ont pu être précisément déterminés et la proportion de chevreaux nés de la cohorte du printemps 2023 représente près d'un quart des individus observés.

Les bonnes conditions météorologiques, l'appétence des herbages ainsi que les compétences croissantes des observateurs ont permis d'obtenir une vision instantanée d'une grande partie du cheptel chamois cette année.

La proportion de chevreaux (futurs éterles et éterlous de la prochaine saison de chasse) représente, à quelques points près, le quart des individus observés, soit 74 chevreaux. Jamais autant de « diablotins » n'avaient, là aussi, été dénombrés depuis la mise en place du comptage instantané en 2019. Ils représentent un peu moins de 24% des individus observés, une proportion identique aux derniers comptages qui révèle une population de chamois avec un faible taux de mortalité et un taux d'accroissement probablement situé dans la moyenne supérieure. Les autres catégories d'individus qui ont pu être identifiées se composent de 131 chèvres et 31 boucs.



Connaître l'effectif d'une population d'animaux sauvages tels que le chamois reste une opération approximative cela d'autant plus lorsque cette population progresse sur un territoire boisé tel que le nôtre. Le « chiffre noir » qui représente les individus non comptés car non visibles lors des comptages est logiquement plus grand dans notre région que sur les territoires situés au-dessus de la limite forestière.

Le nombre total de chamois observés ce printemps vient néanmoins confirmer que la population est forte et qu'une marge de sécurité existe par rapport à l'établissement du plan de chasse actuel.

La gestion de l'espèce chamois sera thématifiée lors d'une prochaine commission de la faune avec notamment le souci d'améliorer la qualité des prélèvements. De plus et avec l'entrée du territoire communal de Moutier dans le canton du Jura en 2026, une modification des plans de chasse pour les espèces qui en bénéficient sera évaluée.



photo Jean-Claude Schaller

L'ENV conclue en rappelant que le comptage instantané reste complémentaire aux observations effectuées tout au long de l'année par le corps de gardes. D'autres indices tels que la composition du tableau de chasse, le poids et l'âge par dénombrement des anneaux des cornes continueront d'apporter des renseignements essentiels sur l'état de la population.

L'ENV signale ainsi que l'ensemble des chamois tirés à la chasse seront à nouveau contrôlés sur le terrain ou au poste de contrôle à Saint-Ursanne. Le formulaire recueillant les mensurations sommaires du trophée sera à nouveau produit et sa copie fera office de justificatif dans le cadre de sa taxation auprès de la commission des trophées.

Amaury Boillat - Inspecteur de la faune



photos Jean-Claude Beuchat



CH- 2915 Bure, Commandant de la place d'armes de Bure,
Juillet 2024

Chasse sur la place d'armes de Bure

Mesdames et Messieurs les chasseurs,

Cela fait maintenant 56 ans que la place d'armes fait partie intégrante du paysage ajoulot. En tant que commandant, je tiens à féliciter tous les partenaires dont le comportement et le respect des règles ont permis une collaboration sans incident ni accident. Toutefois, il demeure un danger réel puisque la place d'armes est de plus en plus intensivement utilisée par la troupe.

Afin de maintenir cette bonne entente à l'avenir, permettez-moi de préciser certains points importants :

Utilisation de véhicules privés

L'utilisation de véhicules privés est strictement interdite sur l'ensemble du périmètre de la place d'armes. À chaque entrée, un panneau indique "Interdiction générale de circuler". Seuls les véhicules militaires, ceux des services de la Confédération ainsi que les exploitants sont autorisés à circuler dans le périmètre. De plus, les accès seront équipés de barrières verrouillées. Il ne sera donc plus possible de pénétrer dans le secteur des terrains d'exercices en véhicule à partir de la fin de cette année. Les véhicules des chasseurs devront être stationnés en dehors du périmètre militaire, dans des endroits sécurisés pour les autres usagers.

Utilisation de la place par la troupe

En règle générale, les militaires entrent en service le dimanche soir à 23h. Le lundi matin est consacré à la préparation de l'engagement jusqu'à environ 10h dans le secteur des halles chars, puis les exercices commencent sur le terrain. Du lundi en fin de matinée jusqu'au vendredi soir, la présence de troupes et de véhicules est à prévoir. Le samedi matin, aucun exercice n'est généralement prévu. Les seuls véhicules militaires circulant dans le périmètre sont ceux de la garde effectuant les patrouilles.

Utilisation de la place par les chasseurs

Pour des raisons de sécurité, il est fortement recommandé de ne pas pratiquer la chasse sur la place d'armes du lundi 10h00 au vendredi 22h00. Pendant les exercices, des plantons sont déployés pour interdire ou contrôler les accès afin de minimiser les risques d'accident. Ces personnes ont le pouvoir d'interdire complètement ou partiellement l'accès à certains secteurs. Je vous demande de bien vouloir respecter leurs directives.

Pour toutes questions ou remarques, veuillez-vous adresser à l'adjudant d'état-major Jacky Bohlinger au 058 460 03 26 ou 079 760 94 16.

En vous souhaitant une belle saison de chasse, je vous adresse, Mesdames et Messieurs, mes meilleures salutations.

Cdt CIC Ouest et place d'armes de Bure

Colonel EMG Richard Hauser

Juin 2024



Lever

Coucher

		Lever	Coucher
Samedi	01.06.2024	05:39	21:18
Dimanche	02.06.2024	05:38	21:19
Lundi	03.06.2024	05:37	21:20
Mardi	04.06.2024	05:37	21:21
Mercredi	05.06.2024	05:36	21:21
Jeudi	06.06.2024	05:36	21:22
Vendredi	07.06.2024	05:36	21:23
Samedi	08.06.2024	05:35	21:24
Dimanche	09.06.2024	05:35	21:24
Lundi	10.06.2024	05:35	21:25
Mardi	11.06.2024	05:35	21:25
Mercredi	12.06.2024	05:34	21:26
Jeudi	13.06.2024	05:34	21:27
Vendredi	14.06.2024	05:34	21:27
Samedi	15.06.2024	05:34	21:27
Dimanche	16.06.2024	05:34	21:28
Lundi	17.06.2024	05:34	21:28
Mardi	18.06.2024	05:34	21:29
Mercredi	19.06.2024	05:34	21:29
Jeudi	20.06.2024	05:35	21:29
Vendredi	21.06.2024	05:35	21:29
Samedi	22.06.2024	05:35	21:29
Dimanche	23.06.2024	05:35	21:30
Lundi	24.06.2024	05:36	21:30
Mardi	25.06.2024	05:36	21:30
Mercredi	26.06.2024	05:36	21:30
Jeudi	27.06.2024	05:37	21:30
Vendredi	28.06.2024	05:37	21:29
Samedi	29.06.2024	05:38	21:29
Dimanche	30.06.2024	05:38	21:29

Juillet 2024



Lever

Coucher

		Lever	Coucher
Lundi	01.07.2024	05:39	21:29
Mardi	02.07.2024	05:40	21:29
Mercredi	03.07.2024	05:40	21:28
Jeudi	04.07.2024	05:41	21:28
Vendredi	05.07.2024	05:42	21:28
Samedi	06.07.2024	05:42	21:27
Dimanche	07.07.2024	05:43	21:27
Lundi	08.07.2024	05:44	21:26
Mardi	09.07.2024	05:45	21:26
Mercredi	10.07.2024	05:46	21:25
Jeudi	11.07.2024	05:47	21:24
Vendredi	12.07.2024	05:48	21:24
Samedi	13.07.2024	05:49	21:23
Dimanche	14.07.2024	05:50	21:22
Lundi	15.07.2024	05:51	21:21
Mardi	16.07.2024	05:52	21:20
Mercredi	17.07.2024	05:53	21:20
Jeudi	18.07.2024	05:54	21:19
Vendredi	19.07.2024	05:55	21:18
Samedi	20.07.2024	05:56	21:17
Dimanche	21.07.2024	05:57	21:16
Lundi	22.07.2024	05:58	21:15
Mardi	23.07.2024	05:59	21:13
Mercredi	24.07.2024	06:00	21:12
Jeudi	25.07.2024	06:02	21:11
Vendredi	26.07.2024	06:03	21:10
Samedi	27.07.2024	06:04	21:09
Dimanche	28.07.2024	06:05	21:07
Lundi	29.07.2024	06:06	21:06
Mardi	30.07.2024	06:08	21:05
Mercredi	31.07.2024	06:09	21:03

Août 2024



Lever **Coucher**

		Lever	Coucher
Jeudi	01.08.2024	06:10	21:02
Vendredi	02.08.2024	06:11	21:01
Samedi	03.08.2024	06:13	20:59
Dimanche	04.08.2024	06:14	20:58
Lundi	05.08.2024	06:15	20:56
Mardi	06.08.2024	06:16	20:55
Mercredi	07.08.2024	06:18	20:53
Jeudi	08.08.2024	06:19	20:52
Vendredi	09.08.2024	06:20	20:50
Samedi	10.08.2024	06:22	20:48
Dimanche	11.08.2024	06:23	20:47
Lundi	12.08.2024	06:24	20:45
Mardi	13.08.2024	06:25	20:43
Mercredi	14.08.2024	06:27	20:42
Jeudi	15.08.2024	06:28	20:40
Vendredi	16.08.2024	06:29	20:38
Samedi	17.08.2024	06:31	20:37
Dimanche	18.08.2024	06:32	20:35
Lundi	19.08.2024	06:33	20:33
Mardi	20.08.2024	06:35	20:31
Mercredi	21.08.2024	06:36	20:29
Jeudi	22.08.2024	06:37	20:28
Vendredi	23.08.2024	06:39	20:26
Samedi	24.08.2024	06:40	20:24
Dimanche	25.08.2024	06:41	20:22
Lundi	26.08.2024	06:43	20:20
Mardi	27.08.2024	06:44	20:18
Mercredi	28.08.2024	06:45	20:16
Jeudi	29.08.2024	06:47	20:14
Vendredi	30.08.2024	06:48	20:12
Samedi	31.08.2024	06:49	20:10

Septembre 2024



Lever **Coucher**

		Lever	Coucher
Dimanche	01.09.2024	06:51	20:08
Lundi	02.09.2024	06:52	20:07
Mardi	03.09.2024	06:53	20:05
Mercredi	04.09.2024	06:55	20:03
Jeudi	05.09.2024	06:56	20:01
Vendredi	06.09.2024	06:57	19:59
Samedi	07.09.2024	06:58	19:57
Dimanche	08.09.2024	07:00	19:55
Lundi	09.09.2024	07:01	19:53
Mardi	10.09.2024	07:02	19:51
Mercredi	11.09.2024	07:04	19:49
Jeudi	12.09.2024	07:05	19:47
Vendredi	13.09.2024	07:06	19:44
Samedi	14.09.2024	07:08	19:42
Dimanche	15.09.2024	07:09	19:40
Lundi	16.09.2024	07:10	19:38
Mardi	17.09.2024	07:12	19:36
Mercredi	18.09.2024	07:13	19:34
Jeudi	19.09.2024	07:14	19:32
Vendredi	20.09.2024	07:16	19:30
Samedi	21.09.2024	07:17	19:28
Dimanche	22.09.2024	07:18	19:26
Lundi	23.09.2024	07:20	19:24
Mardi	24.09.2024	07:21	19:22
Mercredi	25.09.2024	07:22	19:20
Jeudi	26.09.2024	07:24	19:18
Vendredi	27.09.2024	07:25	19:16
Samedi	28.09.2024	07:26	19:14
Dimanche	29.09.2024	07:28	19:12
Lundi	30.09.2024	07:29	19:10

Octobre 2024



Lever Coucher

Mardi	01.10.2024	07:30	19:08
Mercredi	02.10.2024	07:32	19:06
Jeudi	03.10.2024	07:33	19:04
Vendredi	04.10.2024	07:35	19:02
Samedi	05.10.2024	07:36	19:00
Dimanche	06.10.2024	07:37	18:58
Lundi	07.10.2024	07:39	18:56
Mardi	08.10.2024	07:40	18:54
Mercredi	09.10.2024	07:42	18:52
Jeudi	10.10.2024	07:43	18:50
Vendredi	11.10.2024	07:44	18:48
Samedi	12.10.2024	07:46	18:46
Dimanche	13.10.2024	07:47	18:45
Lundi	14.10.2024	07:49	18:43
Mardi	15.10.2024	07:50	18:41
Mercredi	16.10.2024	07:51	18:39
Jeudi	17.10.2024	07:53	18:37
Vendredi	18.10.2024	07:54	18:35
Samedi	19.10.2024	07:56	18:34
Dimanche	20.10.2024	07:57	18:32
Lundi	21.10.2024	07:59	18:30
Mardi	22.10.2024	08:00	18:28
Mercredi	23.10.2024	08:02	18:26
Jeudi	24.10.2024	08:03	18:25
Vendredi	25.10.2024	08:05	18:23
Samedi	26.10.2024	08:06	18:21
Dimanche	27.10.2024	07:08	17:20
Lundi	28.10.2024	07:09	17:18
Mardi	29.10.2024	07:10	17:16
Mercredi	30.10.2024	07:12	17:15
Jeudi	31.10.2024	07:13	17:13

Novembre 2024



Lever Coucher

Vendredi	01.11.2024	07:15	17:12
Samedi	02.11.2024	07:16	17:10
Dimanche	03.11.2024	07:18	17:09
Lundi	04.11.2024	07:19	17:07
Mardi	05.11.2024	07:21	17:06
Mercredi	06.11.2024	07:22	17:04
Jeudi	07.11.2024	07:24	17:03
Vendredi	08.11.2024	07:25	17:02
Samedi	09.11.2024	07:27	17:00
Dimanche	10.11.2024	07:28	16:59
Lundi	11.11.2024	07:30	16:58
Mardi	12.11.2024	07:31	16:57
Mercredi	13.11.2024	07:33	16:56
Jeudi	14.11.2024	07:34	16:54
Vendredi	15.11.2024	07:36	16:53
Samedi	16.11.2024	07:37	16:52
Dimanche	17.11.2024	07:39	16:51
Lundi	18.11.2024	07:40	16:50
Mardi	19.11.2024	07:42	16:49
Mercredi	20.11.2024	07:43	16:48
Jeudi	21.11.2024	07:44	16:47
Vendredi	22.11.2024	07:46	16:46
Samedi	23.11.2024	07:47	16:46
Dimanche	24.11.2024	07:49	16:45
Lundi	25.11.2024	07:50	16:44
Mardi	26.11.2024	07:51	16:44
Mercredi	27.11.2024	07:53	16:43
Jeudi	28.11.2024	07:54	16:42
Vendredi	29.11.2024	07:55	16:42
Samedi	30.11.2024	07:56	16:41

Décembre 2024



Lever Coucher

		Lever	Coucher
Dimanche	01.12.2024	07:58	16:41
Lundi	02.12.2024	07:59	16:40
Mardi	03.12.2024	08:00	16:40
Mercredi	04.12.2024	08:01	16:40
Jeudi	05.12.2024	08:02	16:39
Vendredi	06.12.2024	08:03	16:39
Samedi	07.12.2024	08:04	16:39
Dimanche	08.12.2024	08:05	16:39
Lundi	09.12.2024	08:06	16:39
Mardi	10.12.2024	08:07	16:39
Mercredi	11.12.2024	08:08	16:39
Jeudi	12.12.2024	08:09	16:39
Vendredi	13.12.2024	08:10	16:39
Samedi	14.12.2024	08:11	16:39
Dimanche	15.12.2024	08:12	16:39
Lundi	16.12.2024	08:12	16:40
Mardi	17.12.2024	08:13	16:40
Mercredi	18.12.2024	08:14	16:40
Jeudi	19.12.2024	08:14	16:41
Vendredi	20.12.2024	08:15	16:41
Samedi	21.12.2024	08:15	16:42
Dimanche	22.12.2024	08:16	16:42
Lundi	23.12.2024	08:16	16:43
Mardi	24.12.2024	08:17	16:43
Mercredi	25.12.2024	08:17	16:44
Jeudi	26.12.2024	08:17	16:45
Vendredi	27.12.2024	08:18	16:45
Samedi	28.12.2024	08:18	16:46
Dimanche	29.12.2024	08:18	16:47
Lundi	30.12.2024	08:18	16:48
Mardi	31.12.2024	08:18	16:49